

ACCES AUX DONNEES DES VEHICULES CONNECTES :

Les constructeurs automobiles et assureurs français engagent des travaux conjoints.



Le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) et la Fédération française de l'assurance (FFA) ont décidé d'ouvrir une réflexion sur l'accès aux données des véhicules connectés.

Les constructeurs automobiles et les assureurs sont confrontés ensemble aux défis sans précédent de la transformation digitale et des nouveaux modes de mobilités.

A l'occasion du Mondial de l'automobile, M. Christian Peugeot (président du CCFA) et M. Bernard Spitz (président de la FFA) ont décidé de se rapprocher pour engager des travaux en commun sur l'accès aux données des véhicules connectés.

Dans le contexte de l'automatisation des véhicules et de la multiplication des services liés à la connectivité, cette démarche a pour but de réunir les éléments nécessaires à la mise à disposition de données au secteur de l'assurance, dans le respect de la législation sur la protection des données personnelles.

Ces travaux permettront ainsi de répondre aux missions des assureurs, en particulier en matière de gestion des sinistres et d'indemnisation des victimes, tout en garantissant l'objectif d'intérêt général de sécurité des données du véhicule prévu par les standards internationaux.

Contact Presse CCFA (Comité des Constructeurs Français d'Automobiles) :

François Roudier : f.roudier@ccfa.fr

Contact presse FFA :

Bénédicte Gouvert : b.gouvert@ffa-assurance.fr

Tel : 01 42 47 93 80